



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II  
au Président de la République de MALTE,  
S.E.M. Ugo Mifsud BONNICI\***

*4 février 1995*

*Monsieur le Président,*

1. Je suis heureux de vous souhaiter une cordiale bienvenue à l'occasion de votre première visite officielle aujourd'hui, qui est une occasion pour moi de vous exprimer le respect et l'estime du Saint-Siège à l'égard de votre personne et du bien-aimé peuple maltais. J'adresse un salut respectueux à votre épouse ainsi qu'à tous les membres de votre suite.

Je conserve dans mon âme un souvenir très cher de la visite pastorale à Malte, du 25 au 27 mai 1990. En cette heureuse occasion, j'ai pu me rendre compte personnellement, outre de la délicieuse hospitalité du peuple maltais, de la profondeur de sa foi et de la solidité de ses racines chrétiennes.

Il s'agit en effet de racines anciennes, qui remontent aux temps apostoliques. Il est bien connu que c'est l'apôtre Paul lui-même qui a porté l'annonce de l'Évangile dans l'île, où il aborda dans des circonstances dramatiques durant son voyage vers Rome (cf. Ac 27, 39-44).

2. Cette première rencontre providentielle du christianisme avec les habitants du lieu mit immédiatement en valeur leur « humanité peu banale », comme nous le lisons dans le récit des actes des Apôtres (cf. 28, 2). Chaque fois qu'il a dû affronter des moments particulièrement difficiles et exigeants, le peuple maltais a pu puiser dans ce patrimoine d'« humanité », que le ferment évangélique a porté à pleine maturation.

La solidité morale et la fierté des idéaux de votre peuple, Monsieur le Président, peuvent être symbolisés par la configuration même de l'île, dont les rives résistèrent au cours des siècles à la

violence des vents du ciel et aux flots des marées. C'est dans ce patrimoine d'histoire et de civilisation humaine et chrétienne qu'il faut puiser aujourd'hui encore, pour pouvoir affronter en toute sécurité et surmonter les difficultés et les adversités qui n'épargnent pas même les hommes de notre siècle, à la veille du troisième millénaire.

L'île de Malte a la vocation particulière de constituer une occasion de contacts et de compréhension réciproque entre les diverses nations et cultures qui bordent la Méditerranée. Lieu historique de rencontre entre régions hétérogènes, située comme elle l'est au centre des lignes qui relient de façon idéale l'Europe à l'Afrique et au Moyen-Orient, la République de Malte peut également, à notre époque, apporter une contribution significative au dialogue et à la compréhension entre les peuples de la Méditerranée.

Dans la période difficile où nous vivons actuellement, au cours de laquelle se réalisent des efforts généreux afin d'atteindre des solutions de paix honorables et stables dans les régions du Moyen-Orient et des Balkans, Malte ne manquera pas – j'en suis certain – d'apporter sa contribution spécifique à la création du climat nécessaire de respect et de collaboration entre toutes les parties concernées. Une telle contribution sera d'autant plus efficace qu'elle sera accompagnée par les valeurs propres de l'identité nationale, telles qu'elles sont incarnées dans la vive tradition du peuple maltais.

3. Face aux défis du présent, c'est encore le patrimoine chrétien, que le peuple maltais a reçu en héritage de l'histoire et assimilé de façon fondamentale dans ses traditions, qui offre les fondements les plus sûrs pour des solutions adaptées et durables. Il s'agit en particulier de défendre les nouvelles générations contre les mirages d'une culture hédoniste et consumériste, souvent véhiculés par les moyens de communication de masse.

Je remarque avec satisfaction que sont faits à Malte des efforts appréciables visant à promouvoir un développement plus marqué de l'île et une plus juste distribution des richesses entre tous les citoyens de l'île. Il est toutefois important que l'on ne sacrifie pas à de telles fins les valeurs morales et spirituelles. De telles valeurs sont exprimées de façon significative par la grande considération qui est réservée dans la culture maltaise à la famille. Lors de la récente Conférence du Caire, la délégation maltaise a apporté un témoignage évident de cette signification. Il est nécessaire de poursuivre sur cette voie, en préservant l'institution familiale face aux multiples défis de notre temps.

4. Je désire exprimer ma vive satisfaction pour la façon heureuse dont se sont conclues les négociations entre le gouvernement de Malte et le Saint-Siège, auxquelles ont toujours été associés les évêques de Malte et de Gozo. Les cinq accords conclus ont résolu d'importantes questions, donnant lieu à une collaboration saine et renouvelée entre l'Etat et l'Eglise, dans le respect de leurs compétences spécifiques, dans des secteurs qui ne concernent pas seulement les individus et les familles, mais également la société tout entière. Ces secteurs sont:

l'enseignement et l'éducation religieuses dans les écoles publiques; le service que les écoles de l'Eglise rendent à la société tout entière ; la contribution de la Faculté de théologie catholique, à travers son incorporation à l'Université, à la promotion de l'identité culturelle de Malte ; l'harmonisation entre la dimension civile de l'état conjugal, et celle qui provient, tant au niveau personnel que social, du mariage célébré devant l'Eglise; une utilisation plus approfondie des propriétés immobilières des organismes ecclésiastiques.

Il s'agit d'ententes qui, bien qu'elles aient un contenu d'un caractère nécessairement particulier, entendent réfléchir et appliquer, de façon correcte et fructueuse, des principes essentiels dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat dans des domaines d'intérêt commun. De telles ententes sont d'ailleurs établies afin d'éviter d'éventuelles tensions, voire même des conflits de conscience chez les catholiques et de favoriser l'apport de précieuses énergies à la croissance de la communauté civile, de la part des personnes, des familles, des groupes et de l'ensemble du corps ecclésial.

Tous sont conscients des avantages qui peuvent dériver d'une vie démocratique dans un pays lorsque, tout en respectant la liberté de conscience qui est due à chaque citoyen, on laisse une place ordonnée à des présences qui encouragent des valeurs humaines fondamentales, surtout si elles constituent le tissu connectif de l'identité historique et culturelle d'un peuple.

5. Le climat d'attention et d'estime qui caractérise les rapports entre l'Eglise et le gouvernement de Malte ne manquera pas de contribuer à la poursuite d'un tel objectif. J'ai à cœur d'exprimer le souhait que l'entente en cours puisse s'intensifier, favorisant une coopération amicale entre la communauté chrétienne et la réalité civile, dans le respect des compétences réciproques.

En vous renouvelant, Monsieur le Président ainsi qu'aux illustres personnes qui vous accompagnent, l'expression de ma satisfaction reconnaissante pour votre visite aujourd'hui, je souhaite à toute la population de la République de Malte un avenir de paix et de prospérité sereine, et, en invoquant sur elle la protection constante de la Vierge Marie, si chère aux Maltais, je vous donne à tous bien volontiers ma Bénédiction apostolique.

---

\**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n°8 p.5, 6.*

